



CERT

Comité d'évaluation des ressources transfrontalières

Document de référence 2014/04

Ne pas citer sans
autorisation des auteurs

TRAC

Transboundary Resources Assessment Committee

Reference Document 2014/04

Not to be cited without
permission of the authors

UPDATE OF ALLOCATION SHARES FOR CANADA AND THE USA OF THE TRANSBOUNDARY RESOURCES OF ATLANTIC COD, HADDOCK, AND YELLOWTAIL FLOUNDER ON GEORGES BANK THROUGH FISHING YEAR 2015

W.E. Gross¹, L. O'Brien², H.H. Stone¹, and L. Van Eeckhaute¹

¹ Fisheries and Oceans Canada
St. Andrews Biological Station
531 Brandy Cover Road
St. Andrews, New Brunswick E5B 3L9
Canada

² NOAA/NMFS
National Marine Fisheries Service
Northeast Fisheries Science Center
166 Water Street
Wood's Hole, MA, 02543
USA

ABSTRACT

The development of consistent management by Canada and the USA for the transboundary resources of Atlantic Cod, Haddock, and Yellowtail Flounder on Georges Bank led to a sharing allocation agreement. For Atlantic Cod and Haddock, the agreement is limited to the eastern Georges Bank management unit (Department of Fisheries and Oceans (DFO) Statistical Unit Areas 5Zj and 5Zm; United States of America (USA) Statistical Areas 551, 552, 561, and 562). The management unit for Yellowtail Flounder encompasses the entire Georges Bank east of the Great South Channel (DFO Statistical Unit Areas 5Zh, 5Zj, 5Zm, and 5Zn; USA Statistical Areas 522, 525, 551, 552, 561, and 562). Two principles are incorporated in the sharing formula to account for both historical utilization, based on reported landings during 1967 through 1994, and temporal changes in resource distributions, determined from National Marine Fisheries Service (NMFS) and DFO

RÉSUMÉ

Soucieux de gérer de manière cohérente les stocks transfrontaliers de morue franche, d'aiglefin et de limande à queue jaune du banc Georges, le Canada et les États-Unis ont conclu une entente de partage de la ressource. Pour la morue franche et l'aiglefin, l'entente se limite à l'unité de gestion de l'est du banc Georges (unités statistiques 5Zj et 5Zm de Pêches et Océans Canada [MPO] et unités statistiques 551, 552, 561 et 562 des États-Unis). L'unité de gestion de la limande à queue jaune comprend quant à elle toute la partie du banc Georges située à l'est du Grand chenal Sud (unités statistiques 5Zh, 5Zj, 5Zm et 5Zn du MPO et unités statistiques 522, 525, 551, 552, 561 et 562 des États-Unis). Deux principes ont été intégrés à la formule de calcul des parts afin de tenir compte à la fois de l'utilisation historique de la ressource, d'après les débarquements déclarés de 1967 à 1994, et des changements temporels dans la répartition de la ressource, d'après les résultats des relevés du National Marine Fisheries Service



survey results that are updated annually. From 2010 onward, utilization has accounted for 10% and distribution for 90% of the allocation. This report uses the 2013 DFO and NMFS survey results to update the calculation for the 2015 fishing year allocations.

The resource distributions in 2013 were: 17% USA, 83% Canada, for Atlantic Cod; 48% USA, 52% Canada, for Haddock; and 67% USA, 33% Canada for Yellowtail Flounder. The 2015 fishing year allocations (calendar year for Canada; May 1, 2015, to April 30, 2016, for the USA), updated with the 2013 resource distributions, resulted in shares for Atlantic Cod of 19% USA, 81% Canada, for Haddock of 48% USA, 52% Canada, and for Yellowtail Flounder of 70% USA, 30% Canada.

(NMFS) et du MPO, qui sont mis à jour chaque année. À compter de 2010, l'utilisation de la ressource comptera pour 10 % et la répartition pour 90 % dans le calcul des parts. Ce rapport utilise les résultats des relevés du NMFS et du MPO de 2013 pour calculer les parts pour la saison de pêche de 2015.

En 2013, la ressource était répartie à raison de 17 % pour les États-Unis et 83 % pour le Canada pour la morue franche, de 48 % pour les États-Unis et 52 % pour le Canada pour l'aiglefin et de 67 % pour les États-Unis et 33 % pour le Canada pour la limande à queue jaune. Les parts pour l'année de pêche de 2015 (année civile pour le Canada et période du 1^{er} mai 2015 au 30 avril 2016 pour les États-Unis), calculées en tenant compte de la répartition de la ressource en 2013, ont été établies à raison de 19 % pour les États-Unis et 81 % pour le Canada pour la morue franche, de 48 % pour les États-Unis et 52 % pour le Canada pour l'aiglefin et de 70 % pour les États-Unis et 30 % pour le Canada pour la limande à queue jaune.